



LES CONCEPTIONS DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET LES RECHERCHES D'ALTERNATIVES

Thimoté DOGONTOU

Revue Francophone du Développement Durable

2025 - n°25 - Mars

Pages 25 - 39.

ISSN 2269-1464

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://erasme.uca.fr/version-francaise/publications/revue-francophone-du-developpement-durable>

Pour citer cet article

Dogontou T. (2025), Les conceptions des Objectifs du Développement Durable (ODD) et les recherches d'alternatives, *Revue Francophone du Développement Durable*, n°25, Mars, p. 25 - 39.

Les conceptions des objectifs du développement durable (ODD) et les recherches d'alternatives

Thimoté DONGOTOU¹

Economiste, Chercheur associé au CRIISEA (Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens)

Résumé : Cet article a pour objectif de proposer une alternative à la vision des ODD qui peut nous aider à produire de nouveaux modèles économiques, sociaux ou environnementaux dans le cadre de l'évolution actuelle de nos sociétés et un contexte de crises (crise économique et financière de 2008 dite crise des subprimes, sanitaire de 2020, sociale et environnementale...). Il est nécessaire d'aborder les questions sous l'angle du commerce équitable, puis de montrer les liens avec le développement durable et avec les ODD. Notre analyse du commerce équitable montre que le mouvement du développement durable repose sur une volonté de rendre le commerce mondial "soutenable" pour l'homme et son environnement. L'article analyse les 17 objectifs du développement durable, et propose une vision territoriale de ces objectifs. La vision de l'économie sociale et solidaire est l'une des alternatives au modèle classique. Les territoires ont prouvé leur capacité d'initiative et d'ingénierie en actionnant la puissance de la solidarité.

Mots clés : Commerce équitable, Développement Durable, Economie sociale et solidaire ODD, OMD

Introduction

Les ODD s'inscrivent dans les idées et les courants qui ont favorisé l'émergence du concept du développement durable et qui en assurent la légitimité. Dans cet article, nous tentons d'aborder cette affirmation en proposant des analyses néo-libérales et des propositions alternatives empruntées aux travaux d'auteurs hétérodoxes (Dongotou, 2010). Ces travaux renvoient au développement durable, mais également à la question de l'économie sociale et solidaire (ESS) où des conceptions territoriales des ODD sont proposées. Avec toute de fond, une lutte contre les inégalités qui s'invite dans le débats sur les ODD.

Les conceptions néo-institutionnalistes du développement développées par des tels qu'Armatya Sen ou Alfred North (Guillaumont, Boussichas, 2015) montrent à quel point la réflexion sur la problématique des ODD est riche d'enseignements. Toutefois, les travaux des organisations de coopération et de développement, ainsi que ceux des spécialistes du commerce équitable (Lecomte, 2006 ; Frémeaux, 2014), apportent également une contribution non négligeable.

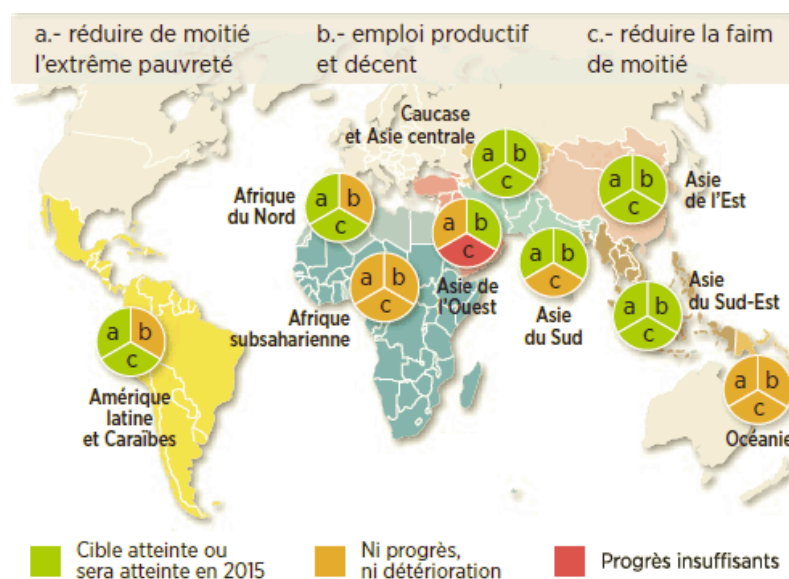
Adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2000, les «Objectifs du Millénaire pour le Développement» (OMD) s'étaient imposés comme le cadre mondial de référence des stratégies officielles de lutte contre la pauvreté. Ils ont fait

¹ tdongotou@gmail.com

l'objet d'examens plus ou moins critiques, notamment des pays du Sud. Considérés, à un premier niveau d'analyse, comme insuffisants - en recul par rapport à des engagements antérieurs, en retard dans leur réalisation. Quinze ans après leur lancement, le constat est clair : les OMD n'ont pas été atteints, toutefois ils ont permis de redéfinir la stratégie à adopter pour les prochaines années (Boussichas, 2015)

Si 2015 était l'année d'évaluation des OMD, elle est également le point de départ de la mise en place des Objectifs du Développement Durable (ODD). L'adoption a eu lieu lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unies (15 septembre 2015). Des objectifs plus ambitieux de développement durable (ODD) devaient permettre le difficile rapprochement entre les agendas "développement" et "environnement" de la communauté internationale. Les enjeux auxquels celle-ci doit faire face, sont à la hauteur de ses maux, à commencer par un sous-développement qui reste important : un habitant sur cinq vit avec moins de 1,25 dollar par jour (soit le seuil d'extrême pauvreté), plus de 800 millions de personnes souffrent de faim chronique, plus de 750 millions d'adultes sont analphabètes, à peine la moitié des habitants des pays les moins avancés (PMA) bénéficient d'un accès à une source d'eau potable et moins d'un tiers à des infrastructures d'assainissement. Ces chiffres étaient cependant plus mauvais en 2000 qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Figure 1 : Objectif du millénaire (1) : éliminer l'extrême pauvreté et la faim



Source : ONU (2015)

Cet article sera articulé autour des trois points suivants : (1) un rappel du bilan des OMD et des perspectives des ODD (approche historique et évolutive), (2) l'introduction du commerce équitable comme alternative au commerce classique dans le processus de mise en place des ODD, (3) la prise en compte des conceptions territoriales dans la définition et l'évaluation des ODD.

Du bilan des OMD aux perspectives des ODD

Les études et les discussions sur le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont soulevé des questions d'ordre méthodologique importantes. Ces questions se révèlent étroitement imbriquées avec les débats sur la conception du développement à l'œuvre.

Toutefois, les critiques les plus courantes des OMD (ou de leur achèvement) laissent de côté une dimension centrale, qui renvoie à la philosophie même des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) contemporaines des OMD, et qui sous-tend le choix des cibles :

- « *La nouvelle conception de la pauvreté, associée à une promotion du développement humain fondé sur les analyses d'Amartya Sen et mesuré par de nouveaux indicateurs synthétiques, convergeant avec les approches de la Nouvelle économie institutionnelle (NEI), de plus en plus prédominante dans la conception contemporaine du développement portée par les organisations internationales (OI)* » (Prévost, 2009 ; Banque mondiale, 2002).

- « *Même si la cohérence théorique, constituée par la convergence du paradigme néo-institutionnaliste et de celui du développement humain, paraît fragile, elle n'en est pas moins constituée d'axes théoriques affirmés qui peuvent avoir des conséquences concrètes tant par rapport aux résultats des OMD que par rapport au contenu des ODD. On l'a vu, le parti-pris théorique d'individualisme méthodologique a des effets multiples et imbriqués. Dans cette optique la politique économique change de nature : l'État n'est plus chargé* ».

- « *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement* », qui inclut dans ses cibles « *Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire* » (Mayneris, 2009).

En Septembre 2015, les 193 membres de l'Assemblée Générale des Nations-Unies adoptent à l'unanimité une déclaration présentant une vision commune du monde et de ses enjeux. Celle-ci définit des objectifs globaux à atteindre par l'ensemble des pays d'ici 2030, quel que soit leur niveau de développement. Au nombre de 17, ces Objectifs du Développement Durable (ODD) embrassent toutes les dimensions du développement et matérialisent ce que l'on appelle "l'Agenda" du développement durable. Ils se déclinent en 169 cibles mesurées par 232 indicateurs (Boussichas, 2019). Cet Agenda succède à celui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adopté en 2000 et fondé sur 8 objectifs globaux à atteindre d'ici 2015 dans le Sud, déclinés en 21 cibles elles-mêmes mesurées par 60 indicateurs.

Un bilan mitigé

À une époque où les grandes crises liées à l'activité économique et à l'environnement deviennent une « nouvelle normalité » pour l'humanité, il est judicieux de chercher des moyens d'en sortir en adoptant une démarche intégrée, révélant l'importance essentielle du développement durable en associant les aspects économiques, sociaux

et naturels (Shen, 2011). D'après les analyses que nous empruntons à Shen (2011) : *“depuis l'adoption d'Action 21 en 1992, l'ONU s'est employée à promouvoir le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental ainsi qu'aux niveaux local, national et international. Grâce aux efforts des décennies passées, l'Organisation a réussi à propager le concept de développement durable dans le monde, à mener périodiquement un grand nombre d'activités pertinentes et à définir de nombreux engagements politiques internationaux. Alors que les pays sont de plus en plus interdépendants, la volonté de participer de manière concertée au développement durable s'est affirmée. Il serait juste de dire que cela marque une nouvelle ère du développement durable”*. Toutefois, bien que les réalisations soient encourageantes, l'ensemble du travail de l'ONU en faveur du développement est encore fragmenté. Par exemple, il serait nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles. De nombreux États Membres ont intégré le développement durable dans leur stratégie de développement nationale en faisant de l'efficacité économique un élément essentiel. Néanmoins, le suivi et l'évaluation des progrès de ces pays effectués par l'ONU manquent de rigueur et de normes clairement définies, en particulier dans la mise en place de régimes d'authentification raisonnables et dans l'utilisation d'outils juridiques appropriés. Par conséquent, le programme de développement durable est encore fragile et les objectifs semblent parfois flous. Ainsi, selon les estimations de la Banque Mondiale, le rapport onusien avançait que la population mondiale vivant dans la pauvreté augmenterait de 263 millions en 2015 en raison de la crise financière mondiale de 2008. Cette tendance anticipée allait bien à l'encontre des objectifs de réduction de la pauvreté fixés par les OMD.

Les enseignements tirés par Ban Ki-Moon lors de son premier mandat

En 2007, lorsque Ban Ki-Moon a commencé son premier mandat en tant que Secrétaire général des Nations Unies, sa stratégie a consisté à mettre l'accent sur la viabilité environnementale. Parmi ses priorités, figuraient un accord mondial sur le changement climatique, le désarmement nucléaire et la réalisation des OMD. Afin d'étendre la portée mondiale des OMD, l'ONU a lancé, sous son égide, des plans d'action innovants, y compris la manifestation mondiale *Chaque femme, chaque enfant*. Elle a également créé en 2008 l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et, en août 2010, mis en place le Groupe de haut niveau sur la durabilité, avec l'objectif de fournir en décembre 2011 un rapport final sur la réduction de la pauvreté tout en protégeant l'environnement.

Pendant le premier mandat de Ban Ki-Moon, la coopération environnementale a porté ses fruits. L'ONU a répondu rapidement à la pandémie mondiale du H1N1, aux inondations au Pakistan, au cyclone Nargis au Myanmar ainsi qu'aux séismes catastrophiques en Haïti et au Japon. En juillet 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a même émis la toute première déclaration reconnaissant le changement climatique comme l'un des défis les plus importants pour la paix et la sécurité internationales. Il

restait à savoir si l'ONU avait les moyens, les ressources et l'expertise nécessaires pour s'attaquer à la question du changement climatique. Toutefois, la déclaration était importante et représentait un grand pas en avant (si l'on considère que le Conseil n'a pas réussi à atteindre ce même consensus en 2007).

Au début de 2011, le Secrétaire général a indiqué, à plus d'une occasion, que durant son deuxième mandat, les efforts seraient réorientés pour le renforcement des actions de promotion du développement durable. Ce recentrage peut être attribué aux enseignements tirés au cours des années passées. Son optimisme initial fût sérieusement ébranlé par l'échec du Sommet de Copenhague en 2009 qui, bien que qualifié par certains de « Sommet de la dernière chance », a été ponctué de querelles interminables entre pays en développement et pays développés concernant les cibles en matière de réduction des émissions de GES, l'aide financière, l'aide technologique, etc. Le Sommet a également révélé la difficulté à parvenir à un consensus politique dans un proche avenir.

Paradoxalement, la plus grande contribution de l'ONU dans le domaine du développement durable pendant le premier mandat de Ban Ki-Moon a été la recherche d'un accord mondial sur le changement climatique. Lorsque cet accord a échoué, l'ONU a dû se rendre à l'évidence qu'il fallait s'employer à élaborer de nouvelles stratégies d'intervention.

La crise financière internationale, survenue à la fin de 2008, a révélé les risques d'une croissance économique non durable. À priori, les trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale - suivent trois trajectoires différentes. Elles sont en corrélation étroite entre elles. Mais le fait de gérer les flux financiers avec éthique et responsabilité est loin de suffire, et l'ampleur des stimuli anti-cycliques budgétaires pourrait n'avoir qu'un effet ponctuel dans la consolidation de l'économie. Il était donc urgent d'entreprendre une réforme fondamentale et structurelle des politiques en créant un nouveau modèle de croissance économique, de protection sociale et de durabilité environnementale.

Alors que les incertitudes et les craintes grandissantes d'une récession prolongée ont rendu l'agenda mondial du développement plus difficile à réaliser, la crise économique, parallèlement au changement climatique a offert une opportunité unique pour réaliser le développement durable, malgré des obstacles de taille.

Des suggestions pour l'avenir

Les travaux de l'ONU sont ainsi riches en enseignements et peuvent s'analyser à partir du discours de la lutte contre la pauvreté, des menaces environnementales et les droits de l'homme. Beaucoup considèrent que le recul de la pauvreté, les menaces environnementales et les droits de l'homme sont les défis auxquels l'ONU aura à faire face au cours des cinq prochaines années.

Les arguments avancés sur l'avenir des ODD par les instances aunistiennes s'articulent autour de quatre points essentiels à savoir :

- Premièrement, *les Gouvernements ont la responsabilité de s'engager dans le processus du développement durable*. Les actions menées pourraient faire l'objet d'une approche consultative afin d'assurer la participation de tous les acteurs et de renforcer les partenariats entre les Gouvernements, les entreprises et la société civile. Les Gouvernements nationaux devront, cependant, contribuer davantage au travail de planification stratégique en général et participer à la préparation des politiques relatives à l'emploi, à la protection sociale et à la croissance économique respectueuse de l'environnement.

- Deuxièmement, *s'il est vital de maintenir une unité internationale dans la promotion du développement durable, l'ONU doit éviter d'imposer un modèle unique à chaque pays*. Les pays doivent choisir eux-mêmes la voie du développement durable qui convient à leurs conditions nationales. Et, au cours de ce processus, il est normal que les pays se prêtent à des calculs pratiques de coûts-bénéfices, notamment le coût induit pour mettre les industries traditionnelles aux normes environnementales, l'impact de l'écologie sur la production et le mode de vie modernes et l'avantage concurrentiel que l'économie « verte » peut leur apporter. Une attention particulière doit être accordée aux pays vulnérables, y compris aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires, afin de répondre à leurs préoccupations.

- Troisièmement, *il est important de coordonner les différents aspects de la durabilité en évitant qu'une dimension l'emporte sur une autre et l'occulte*. Par exemple, les pays en développement font face à des risques et à des défis importants compromettant le développement d'une économie verte en raison de la limitation de leurs ressources et de leur expertise dans ce domaine. Imposer de l'extérieur de nouvelles politiques de négociation, comme une « aide verte » ou des « barrières vertes », pourrait créer de nouveaux obstacles, susciter des frustrations et s'avérer contreproductives.

- Quatrièmement, *le travail de l'ONU dans le domaine du développement durable doit être renforcé*. La Commission du développement durable de l'ONU devait préparer un cadre institutionnel pour la Conférence Rio+20 qui a eu lieu en juin 2012. Les pays développés devaient tenir les promesses qu'ils avaient faites aux pays en développement concernant les questions liées à l'environnement, comme le changement climatique et l'économie verte. L'ONU devrait se concentrer sur la réalisation des objectifs liés aux OMD et au changement climatique, qui est une question plus fondamentale, plus importante et plus concrète que la définition de nouveaux objectifs difficiles à atteindre.

Depuis 2015, les 17 ODD mis en place par les Nations-Unies nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la

prospérité, à la paix et à la justice. Ces objectifs sont interconnectés et leurs cibles précisées. L'agenda 2030 est en marche et avec lui, une grande part d'incertitudes sur la capacité des Etats à atteindre leurs objectifs.

Encadré 1: Les ODD

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et **durable**, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Le Commerce équitable, un enjeu à prendre en compte comme alternative au commerce classique dans le processus des ODD

Le mouvement du développement durable repose sur une volonté de rendre le commerce mondial "soutenable" pour l'homme et son environnement. C'est en 1987, que le rapport Brundtland (du nom de son auteur, Gro Harlem Brundtland) donne naissance au concept de développement durable (Sustainable Development en

anglais). Ce dernier consiste à favoriser un modèle de croissance aujourd'hui qui n'hypothèque pas la capacité des générations futures à répondre aux enjeux de demain. Cette question peut être reformuler de la manière suivante : si nous nous développons aujourd'hui en surexploitant les ressources naturelles et en appauvrissant de manière exponentielle les plus pauvres, comment feront les générations futures pour se développer de manière harmonieuse ? C'est au sommet de la terre qui s'est tenu à Rio en 1992 que cette notion a été largement mise en avant et relayée, dix années plus tard, au sommet de mondial de Johannesburg. La notion de développement durable entendait réconcilier une croissance performante avec le respect de l'Homme et de son environnement. C'est lors de ces conférences internationales, qu'un grand nombre d'Etats s'est engagé à promouvoir la notion de développement durable. A cet effet, la France a signé l'Agenda 21, un ensemble de mesures et d'initiatives destinées à favoriser un développement durable au niveau national, qui se décline ensuite en différents objectifs au niveau des régions, départements et municipalités et même des entreprises.

Le mouvement de développement durable et le commerce équitable

Alors que le mouvement du commerce équitable était principalement soutenu par des groupes minoritaires et qui se posaient en opposants au système, l'intégration du commerce équitable comme force de proposition à l'intérieur du large mouvement du développement durable a permis sa diffusion à un plus large public. D'une certaine manière, l'émergence du concept de développement durable a contribué à légitimer et à l'institutionnaliser l'approche du commerce équitable. Ce dernier est un mouvement plus rassembleur et consensuel car il s'adresse aussi bien aux citoyens qu'aux entreprises et aux Etats. Le commerce équitable ne remet pas en cause fondamentalement le système libéral mais propose des ajustements dans le processus de création de valeur, afin que la création de richesses aujourd'hui ne mette pas en péril notre capacité à répondre aux enjeux de demain. Il propose une croissance économique dynamique et saine, respectueuse de critères sociaux et environnementaux minimaux que sont : limiter les impacts négatifs de la croissance économique sur la condition sociale des travailleurs et sur l'environnement, proposer des alternatives au modèle libéral actuel afin d'obtenir un développement plus respectueux de notre planète, plus solidaire avec les pays du Sud et aussi solidaire vis-à-vis des générations futures.

Il est possible de dissocier le commerce équitable, réservé à un circuit spécialisé alternatif, et l'action vis-à-vis des industriels et distributeurs classiques qui consiste en des campagnes de lobbying pour des pratiques commerciales plus éthiques. Dans le cadre du développement durable, il est donc possible de proposer l'intégration des produits du commerce équitable dans les circuits de distribution classiques (Lecomte, 2006). Les distributeurs et les industriels sont plus à même d'entendre un discours qui s'intègrerait à leur activité économique, qui ajusterait leurs pratiques

commerciales sans remettre en cause leur raison d'être, plutôt qu'un discours assez virulent qui dénonce systématiquement et fondamentalement le système libéral dont ils sont l'acteur principal. Le commerce équitable n'est plus perçu comme un mouvement d'opposition au développement économique mais, au contraire, il peut être un axe de développement stratégique de leur marque et de leur enseigne. La création du label Max Havelaar (1988) va dans ce sens, il permet à des industriels et distributeurs classiques d'intégrer dans leur offre des produits du commerce équitable aux standards contrôlés et reconnus par tous. A partir du moment où la vente des produits du commerce équitable peut se faire dans les circuits de vente classiques (hypermarchés, supermarchés, supérettes, magasins bio...), les volumes de vente et la notoriété du concept décollent.

Encadré 2 : Quelques dates importantes

1962 : Conférence de la CNUCED : "Le commerce, pas la charité".
1964 : Naissance de la notion de commerce équitable.
1969 : Ouverture du premier magasin dit de commerce équitable en Hollande
1975 : Ouverture du premier magasin de commerce équitable français, Artisans du monde.
1988 : Création de l'IFAT (International Fédération for Alternative Trade), la fédération internationale du commerce équitable
1988 : Lancement du commerce équitable dans la grande distribution avec des produits labellisés Max en Hollande.
1990 : Création de l'EFTA (European Fair Trade Association), la fédération européenne des importateurs du commerce équitable, qui représente 12 importateurs du commerce équitable, soit 60% des importations de commerce équitable au niveau mondial

Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité

La plupart des auteurs s'accordent sur l'idée que le commerce équitable présente une valeur ajoutée certaine pour les producteurs des pays pauvres et une alternative possible au commerce actuel. Le modèle est prouvé chaque jour sur le terrain. Selon Lecomte (2006), "il présente de très forts potentiels de croissance, particulièrement à travers son introduction dans la grande distribution, comme le café labellisé Max Havelaar a pu le prouver. Cette croissance des volumes est nécessaire pour faire face à l'accroissement des capacités de production des réseaux de producteurs du commerce équitable. Le commerce équitable n'appelle pas à la charité, il est plutôt un nouveau modèle économique performant qui propose de rééquilibrer les rapports Nord-Sud et qui garantit par la même une amélioration de la qualité du produit au profit du consommateur : au lieu de faire acheter de la publicité en paquet, il privilégie l'achat de la matière première à un prix juste, à un coût qui permet une maximisation de la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale du produit. C'est le commerce de demain et il bénéficiera à tous". L'auteur précise que pour favoriser son développement, les acteurs historiques et les acteurs non spécialisés qui prennent actuellement le relais, sont fortement complémentaires. Les Etats, les organisations intergouvernementales, les associations et plus largement, les

consommateurs et citoyens, ont tous un rôle à jouer pour mettre en place un cadre favorable au développement de ces initiatives à l'intérieur du système économique actuel. Il s'agit de proposer un modèle alternatif bénéfique pour tous et centré sur la maximisation du développement humain. Nous ne pouvons imposer ces choix mais devons pouvoir prouver que ce sont des choix économiques judicieux et tout aussi performants que notre modèle actuel, avec en plus, la caractéristique d'être un modèle plus pérenne au niveau de la création de valeur économique parce que moins dommageable à l'environnement écologique et social mondial. Ce modèle passe par un changement de mentalité des acteurs économiques et, plus largement, de la société. Vu sous cet angle, le commerce équitable devient une force de proposition qui permet de trouver une alternative favorisant le développement durable des pays pauvres et des pays riches. La COP 21 de Paris a été un moment intéressant à cet égard, des propositions concrètes ont été faites.

Une autre perspective ou alternative des ODD se trouve dans les territoires

Les objectifs du Développement durable (ODD) à l'échelle locale

Alors que le monde peine à sortir d'une crise protéiforme, le concept de « *territoire intelligent* », jusque-là associé à la notion d'innovation technologique, prend une nouvelle dimension : « *plus connecté humainement, plus écologique, solidaire et inclusif... En deux mots : durable et résilient* » (Logerais, 2020). Mais comment territorialiser les ODD ? Les 17 Objectifs de Développement Durable(ODD) définis par les Nations-Unies étaient jusque-là perçus comme un cadre universel de coopération internationale. Ils ont trouvé, à marche forcée, un champ d'application plus local : face à l'urgence climatique, les régions sont devenues le périmètre privilégié de l'action pour protéger leurs populations. Les enseignements des crises ont ainsi fait du territoire l'échelon crucial pour relever concrètement des défis majeurs que l'on ne dissocie plus : santé, climat, biodiversité, inégalités sociales... Cette territorialisation des enjeux, sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques offre aujourd'hui une nouvelle grille d'analyse et d'actions qui sont autant de domaines de progrès pour accélérer la mise en oeuvre de l'agenda international 2030.

La crise sanitaire ou la grande convergence des crises : quels effets collatéraux avec les ODD ?

La crise sanitaire a mis les territoires sous extrême tension jusqu'au chaos : saturation des infrastructures de soins et des services d'assistances aux personnes, interruptions de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, désorganisation et paralysie des transports et mobilités, accentuation des disparités sociales et isolement des populations fragiles, cessation des activités économiques et impacts sur l'emploi... Ces situations critiques sont autant de répercussions qui auraient pu être évitées,

anticipées et maîtrisées par une meilleure appréhension des enjeux de développement durable. Pour n'avoir pas été ignorés, ceux-ci n'ont été jusque-là que partiellement, et de façon très segmentée, pris en compte dans l'élaboration des politiques locales de planification. Au-delà, ces situations inédites ne font qu'amplifier la pertinence et l'importance de ce référentiel universel que sont l'agenda 2030 des Nations-Unies et ses 17 objectifs de développement durable. La crise agit avant tout comme un révélateur des dysfonctionnements qui y ont conduit : la croissance effrénée des villes, leur grande dépendance au modèle de globalisation de la production, de la consommation et des échanges, l'oubli, voire le déni de l'interconnexion entre l'homme et la nature sont aujourd'hui considérés par la majorité des experts et scientifiques légitimes comme des facteurs directs d'émergence et de transition du virus Covid-19. De nouveaux liens sont dorénavant clairement établis entre santé, biodiversité, climat. A trop sous-estimer la santé du monde du vivant et des écosystèmes dans son ensemble, l'Homme met la sienne en péril. A repousser sans cesse la réduction drastique des émissions de CO₂, la question de la pollution de l'air devient corrélée à celle de la transmission du virus. A segmenter les sujets, nous nous exposons au cumul désastreux de la crise sanitaire, crise climatique et crise économique.

Villes et métropoles intelligentes : connecter les solutions et les acteurs pour organiser la résilience

À travers cette crise, les territoires ont aussi et surtout prouvé leur capacité d'initiative et d'ingéniosité en actionnant la puissance de la solidarité. Les élus, les entreprises, les acteurs associatifs et de l'entrepreneuriat social, les populations se sont mobilisés au plus fort de l'état d'urgence pour gérer les situations locales et mettre en place des initiatives. Preuve a été faite qu'il est possible d'établir des stratégies comme celles qui se sont organisées pour assurer la continuité de l'approvisionnement alimentaire : solutions de distribution, soutien aux circuits courts, préservation de l'agriculture paysanne, accompagnement des personnes précaires, accueil des enfants des personnels du secteur de l'alimentation... Cette expérience et connaissance empirique fournissent aujourd'hui un puissant levier de transformation pour penser et designer les stratégies territoriales en connectant les solutions et l'ensemble des acteurs. À commencer par les entreprises qui ont fait la preuve qu'elles pouvaient transformer leurs outils de fabrication et créer de nouvelles filières pour répondre à une demande urgente (textile médical, masques...).

Les ODD fournissent aujourd'hui un cadre de référence pour penser, avec l'ensemble des parties prenantes, ces mutations dans de multiples domaines: comment garantir l'accès aux soins pour tous en période de crise (ODD 3); le maintien de l'activité et de l'emploi (ODD 8), la continuité des services d'eau (ODD 6); adapter les infrastructures aux gestes sanitaires et innover en matière de digitalisation et de gestion des datas (ODD 9); apporter de façon pérenne des solutions concrètes pour la

ville durable et inclusive des plus fragiles (ODD 11); réduire notre dépendance énergétique à travers les énergies renouvelables (ODD 7) et alimentaire à travers des modes de consommation et de production responsable (ODD 12); prendre des mesures contre le changement climatique (ODD 13); dépressuriser la demande sur les ressources naturelles et protéger les écosystèmes (ODD 14 et 15); protéger les populations et garantir une réponse à leurs besoins vitaux (ODD 1 et 2) ? Toutes ces questions ont en commun un lien bilatéral avec la COVID 19. Toutes posent la question du couplage économie-écologie-social. Et toutes demandent aujourd'hui des réponses ciblées, localisées, adaptées aux spécificités du territoire et articulées avec l'ensemble des acteurs privés et publics, et la société civile.

Territoires résilients, un enjeu d'efficience, de leadership et d'attractivité

L'enjeu est donc de dessiner un nouveau modèle de gouvernance territoriale, connecté aux urgences de notre temps et aux attentes sociétales. Les villes et les régions sont dotées de compétences clés pour la plupart des domaines de l'action publique sur lesquels reposent les ODD, tels que l'eau, le logement, les transports, les infrastructures, l'aménagement du territoire ou le changement climatique. On estime même que 65% des 169 cibles qui sous-tendent l'ensemble des 17 ODD ne pourront être atteintes sans la participation des administrations locales et régionales.

À l'heure du plan de relance, certains territoires affirment déjà un certain leadership pour traduire les enjeux internationaux et nationaux de développement durable à l'échelle locale ou régionale, à l'instar du GIEC normand pour le climat qui définit une stratégie systémique pour dessiner " *une vision à 50 ans de ce que sera la Normandie pour le bâti, la mobilité, l'énergie, et l'inclusion sociale*". Bien que dédiée à la question de la prévention et de l'adaptation au changement climatique, cette initiative montre la voie d'une ambition renouvelée pour que les responsables locaux et régionaux, sur leur périmètre de compétences, définissent de nouveaux plans d'action des politiques publiques adaptant l'ensemble des ODD aux conditions locales. Car l'approbation de l'agenda 2030 n'est bien-sûr pas une fin en soi. Cette trajectoire est aussi et avant tout un cadre solide pour élaborer des stratégies, définir les plans d'actions et les outils de planification, flécher les investissements vers des actions à impact, organiser la recherche et le développement pour faire émerger et promouvoir les solutions innovantes. Il agit aussi comme une dynamique pour plus de cohérence et transversalité des politiques publiques et pour construire les partenariats entre les acteurs et dialoguer avec les citoyens (nnes). C'est enfin un outil de *reporting* et de valorisation des initiatives locales qui participent à la transformation de leur ville ou de leur région. De ce point de vue, les acteurs territoriaux sont les précieux artisans d'une relance "économique, écologique et solidaire" qui devra porter la France au rang des nations alignées sur le constat d'urgence absolu à modifier nos modèles de société.

Conclusion

On voit bien à travers nos développements qu'il est possible et urgent de produire de nouveaux modèles économiques, sociaux ou environnementaux. Le recours aux travaux des économistes du développement, aux représentations des décideurs politiques, des organisations internationales du développement, des sociétés civiles, des associations de l'ESS...) montre à point l'espace de réflexions sur l'avenir des ODD n'est pas clos. Les critiques formulées à l'égard de l'échec des OMD sont bien fondées. Nous avons montré que les ODD avec ces 17 objectifs peuvent créer une dynamique et donc une alternative pour penser des nouveaux modèles de développement. L'exemple du commerce équitable est très intéressant, il s'inscrit dans ce que nous appelons l'économie sociale et solidaire (ESS).

Alors que le mouvement du commerce équitable était principalement soutenu par des groupes minoritaires et qui se posaient en opposants au système, l'intégration du commerce équitable comme force de propositions à l'intérieur du large mouvement du développement durable, permet sa diffusion à un large public. Nous avons montré que le commerce équitable a été créé :

- pour influencer le rôle du politique" *Nous, citoyens de la terre, nous engageons à mobiliser les forces de la société civile internationale autour d'un programme partagé par tous de développement d'une société humaine juste, participative et durable. Ainsi, nous voulons redéfinir la nature et les moyens du progrès humain ainsi que ces institutions qui ne correspondent plus à nos besoins.*" (Déclaration des citoyens de la Terre, CNUCED, Forum des ONG) ;

- pour qu'il s'engage dans la standardisation et la normalisation des critères : il est du ressort des institutions nationales et internationales de progressivement dresser le cadre des règles du commerce équitable, en partenariat avec ses acteurs fondateurs ;

- pour qu'il aide au développement de l'entrepreneuriat solidaire ;

- pour qu'il forme et qu'il éduque ;

- pour qu'il légifère : encourager l'engagement sociétal des entreprises et en reconnaître ainsi la valeur ;

- pour qu'il introduise plus de démocratie dans la mondialisation. Au niveau des institutions internationales, la démocratisation du commerce mondial signifie plus de démocratie dans le marché, plus de représentativité des pays du Sud, plus de poids à leur voix dans les rapports de force actuels. *"La liberté n'est pas seulement le but du développement économique, c'est aussi le moyen par lequel y arriver"* affirme Armatya Sen, qui met en avant la nécessité d'un accompagnement social des plus pauvres et de mise en place d'un cadre politique démocratique afin d'assurer un développement économique sain et durable des pays du Sud

- pour une mondialisation équitable", un élément de solution ;

- pour dénoncer la politique du laisser-faire” qui n’est qu’un prétexte... ;
 - pour nous, citoyens, la bataille consiste à reconquérir du pouvoir pris par le marché.
- Notre analyse du commerce équitable montre que le mouvement du développement durable est une volonté de rendre le commerce mondial ”soutenable” pour l’homme et son environnement.

En analysant les 17 objectifs du développement durable, nous proposons une vision territoriale de ces objectifs et les résultats sont là. La vision de l’économie sociale et solidaire est une des alternatives au modèle classique. Les territoires ont aussi et surtout prouvé leur capacité d’initiative et d’ingéniosité en actionnant la puissance de la solidarité. Les élus, les entreprises, les acteurs associatifs et de l’entrepreneuriat social, les populations se sont mobilisés au plus fort de l’état d’urgence pour gérer les situations locales et mettre en place des initiatives dans le cadre de l’économie sociale et solidaire. Les enseignements de la crise ont ainsi fait du territoire l’échelon crucial pour relever concrètement des défis majeurs que l’on ne dissocie plus : santé, climat, biodiversité, inégalités sociales... Nous avons montré que la territorialisation des enjeux, sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques offre aujourd’hui une nouvelle grille d’analyse et d’action qui sont autant de domaines de progrès pour accélérer la mise en oeuvre de l’Agenda 2030. L’enjeu est de dessiner un nouveau modèle de gouvernance territoriale connecté aux urgences de notre temps et aux attentes sociétales. Les villes et les régions sont dotées de compétences clés pour la plupart des domaines de l’action publique sur lesquels reposent les ODD, tels que l’eau, le logement, les transports, les infrastructures, l’aménagement du territoire ou le changement climatique.

Références bibliographiques

- BOUSSICHAS M. (2019), Des OMD à l’agenda 2030, chapitre 6 : in Enjeux et défis du développement international, Beudet P., Caouette D., Haslam A.(eds), Les Presses de l’université d’Ottawa, p.53-62.
- DONGOTOU T. (2010), *Repenser le développement durable au XXie siècle*, L’Harmattan.
- DUFLOT E. (2009), *La critique de l’approche expérimentale*, in Entretien avec F. Mayneris, Economie du développement à l’épreuve de terrain, la vie des idées.
- FREMEAUX P. (2014), *La Nouvelle Alternative ? Enquête sur l’Economie Sociale et Solidaire*, troisième édition, Les Petits Matins.
- GUILLAUMONT P., BOUSSICHAS M. (2014), *Mesurer l’aide publique au développement, pourquoi et comment changer*. Etudes de la FERDI.
- GUILLAUMONT P. (2014), *Rapport sur les OMD*, ONU. Etudes de la FERDI.
- LE CONTE T. (2006), *Le commerce équitable*, EYROLLES Pratique, Paris.
- MILLY H. (2015), Les Objectifs de Développement Durable : éléments d’analyses et impacts possibles pour les agences d’aide, *Techniques Financières et Développement*, n° 121, p. 37 – 48.

TREILLET S. (2016), L'arrière-plan théorique des objectifs du millénaire pour le développement : une occultation de la dynamique du développement ? *Mondes en développement*, n°174, p. 33 - 48.

SHEN Y. (2011), *Le Programme du développement durable*, Département d'études américaines de l'institut d'études internationales de Chine.